



### PAG en vigueur actualisé

#### Zones à l'intérieur du périmètre d'agglomération:

- Zone d'habitation:
  - Secteur du noyau
  - Secteur moyenne densité
  - Secteur faible densité
  - Secteur soumis à un plan d'aménagement particulier
  - Zone d'aménagement différée
- Zone d'habitation pour personnes âgées
- Zone de bâtiments et d'aménagements publics
- Zone industrielle national
- Zone industrielle communal
- Zone industrielle régional
- Zone de sports et de loisirs
- Zone de verdure
- Zone inondable
- Monument naturel
- Réservoir d'eau
- Ligne se haute tension
- Accès au lotissement
- Chemin piétonnier
- Circulation et stationnement

#### Zones à l'extérieur du périmètre d'agglomération:

- Zone agricole
- Zone forestière
- Zone de réserve naturelle
- Zone tampon
- Zone de réserve naturelle communale
- Zone d'intérêt paysager
- Zone de verdure
- Zone spéciale
- Zone inondable
- Ligne de haute tension
- Circulation et stationnement
- Périmètre d'agglomération
- Limite de la commune

#### Mise à jour:

PAG approuvé définitivement par le:  
 - Ministre de l'Intérieur en date du 28.08.2003  
 - Ministre de l'Environnement en date du 12.10.2000

- PAG approuvés
- PAG reclassements approuvés

**Modification**

- Zone de sports et de loisirs - "Terrains d'entraînement FLF"
- Zone industrielle régionale - "Minett-Kompost"

**Modification conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain:**

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**

- Zone d'habitation 1
- Zone mixte urbaine

**Zones superposées**

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone de servitude "urbanisation"
- Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
- Biotopes protégés \*
- Habitats d'espèces protégées \*

\* Art. 17 de la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles biotopes protégés

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie, Luxembourg PCN - Exercice 2014

Une mise à jour des nouvelles constructions a été faite en 2007 par le bureau d'études Zeyen et Baumann, sur la base d'un inventaire sur le terrain et des autorisations de bâtir de la commune de Mondercange

Commune de Mondercange

**Etude préparatoire du PAG**

Analyse der bestehenden Situation: **PAG en vigueur actualisé**

Zeyen Baumann Aménageurs-Urbanistes Ingénieurs-conseils Bereldange

Bergem

échelle 1:5.000 septembre 2019